

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h53

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 1 : La réglementation LCB-FT

Chapitre 1 : Définition et cadre juridique

○ Définitions et typologies des opérations de blanchiment et de financement du terrorisme	9'11
○ Cadre juridique et réglementaire	9'17
○ Les organismes assujettis à la réglementation LCB-FT	6'18
○ Les autorités et instances impliquées en matière de LCB-FT	9'08

Chapitre 2 : Connaître les obligations pesant sur les organismes

○ Les obligations organisationnelles en matière de LCB-FT	9'40
○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT	10'33
○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance allégée	5'03
○ Les obligations de vigilance en matière de LCB-FT : la vigilance renforcée	6'28
○ Les obligations en matière de gel des avoirs	4'22
○ Les obligations déclaratives en matière de LCB-FT	9'37

Chapitre 3 : Organiser la lutte contre le blanchiment au sein et en dehors des groupes

○ Les entités concernées par l'échange d'informations dans le cadre du dispositif LCB-FT	9'31
○ Le périmètre des informations susceptibles d'être échangées dans le cadre du dispositif LCB-FT	4'45
○ L'organisation et la sécurisation de l'échange d'informations en matière de LCB-FT	10'29

Chapitre 4 : Recourir à des tiers pour la mise en œuvre des obligations de vigilance

○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 1	8'53
○ Le recours à la tierce introduction pour la mise en œuvre des obligations de vigilance – Partie 2	9'41
○ Le recours à l'externalisation pour la mise en œuvre des obligations de vigilance	4'07

Chapitre 5 : Connaître les modalités de contrôle et les sanctions encourues

○ Les sanctions pénales et civiles en matière de LCB-FT	9'50
○ Le contrôle et les sanctions disciplinaires en matière de LCB-FT	8'08
○ Quiz	10'00

TOTAL : 2'35'09

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h53

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :
01 87 66 02 19

F-mail :
contact@assuraforma.fr

NDA :
76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Module 2 : La vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)

Chapitre 1 : Qu'est-ce que la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA)?

- | | |
|---|------|
| ○ Introduction | 2'08 |
| ○ Quelques notions préalables | 2'33 |
| ○ Quels sont les acteurs qui interviennent lors d'une VEFA? | 9'23 |
| ○ Les obligations du vendeur lors d'un contrat VEFA | 7'46 |
| ○ Qu'est-ce que le secteur protégé en VEFA? | 7'15 |

Chapitre 2 : Les différents actes de la VEFA

- | | |
|--|------|
| ○ Les étapes de l'avant-projet en VEFA – Partie 1 | 3'00 |
| ○ Les étapes de l'avant-projet en VEFA – Partie 2 | 6'13 |
| ○ Les étapes de l'avant-projet en VEFA – Partie 3 | 2'33 |
| ○ Le contrat de réservation (ou contrat préliminaire) | 6'38 |
| ○ D'autres conditions importantes | 8'01 |
| ○ Bien comprendre les enjeux du contrat préliminaire | 3'20 |
| ○ L'acte de vente | 4'00 |
| ○ Les clauses de l'acte de vente | 4'31 |
| ○ L'échelonnement du prix indiqué dans l'acte de vente | 1'19 |
| ○ La garantie d'achèvement ou de remboursement | 2'20 |

Chapitre 3 : La vente d'immeubles à rénover

- | | |
|--|------|
| ○ La vente en état futur de rénovation | 3'26 |
| ○ L'avant contrat de la vente d'immeuble à rénover | 2'58 |
| ○ Le contrat de vente d'immeuble à rénover | 1'56 |
| ○ Les droits et obligations du vendeur | 3'24 |
| ○ Les droits et obligations de l'acquéreur | 1'39 |

Chapitre 4 : La livraison

- | | |
|--|------|
| ○ La livraison et la levée des réserves | 3'07 |
| ○ Comment faire face à une accusation de défaut de conformité apparent ? | 4'35 |
| ○ Quelques exemples de défauts de conformité | 9'06 |
| ○ Quiz | 9'00 |

Chapitre 5 : Garanties

- | | |
|---|------|
| ○ Les garanties de construction en VEFA et les obligations d'assurance | 4'31 |
| ○ Qu'est-ce que la garantie biennale (garantie de bon fonctionnement des équipements) ? | 3'17 |
| ○ Qu'est-ce que la garantie décennale (garantie des vices cachés) ? | 2'36 |

Chapitre 6 : Compléments

- | | |
|---|------|
| ○ La responsabilité du fait des dommages intermédiaires | 5'05 |
| ○ Les obligations d'assurance du promoteur-vendeur - l'assurance de responsabilité civile décennale | 2'55 |
| ○ Les obligations d'assurance du promoteur-vendeur - l'assurance de dommage ouvrage | 3'28 |
| ○ Distinction entre VEFA et CCMI (Contrat de construction) | |

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h53

▀ FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement. Pôle Emploi, CPF.

❖ MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes / Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

📞 CONTACT

Tél :
01 87 66 02 19

F-mail :
contact@assuraforma.fr

NDA :
76311071831

Nom de l'accompagnateur :
Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

de maison individuelle)	8'59
○ Distinction entre VEFA et CCMI (Contrat de construction	5'45
○ de maison individuelle)	0'55
○ Conclusion	30'00
○ Quiz	2'57'41
TOTAL :	

Module 3 : Fiscalité et charges de copropriété

Chapitre 1 : La fiscalité du propriétaire bailleur

○ Gestion locative et fiscalité	8'56
○ La défiscalisation immobilière	6'54
○ Quelle fiscalité pour la location vide ?	5'27
○ Location en meublé : le LMP	9'43
○ Location en meublé : le LMNP	10'52
○ Location meublée : exonération et taxes	6'05

Chapitre 2 : Les charges de copropriété

Sous-chapitre 1 : La répartition des charges de copropriété

○ Les charges entraînées par les services collectifs et les éléments d'équipement communs	9'17
○ Quelles sont les charges relatives à la conservation, l'entretien et l'administration des parties communes ?	2'00
○ Quelles sont les modalités de répartition des charges ?	4'07
○ Quelles sont les charges imputables au seul propriétaire concerné ?	2'32

Sous-chapitre 2 : Les modifications de répartition des charges de copropriété

○ La modification conventionnelle de la répartition des charges de copropriété	4'16
○ La modification judiciaire de la répartition des charges de copropriété	7'25

Sous-chapitre 3 : Le paiement des charges de copropriété

○ Le paiement des charges de copropriété	9'26
○ Les provisions, avances et charges de copropriété (partie 1)	8'10
○ Les provisions, avances et charges de copropriété (partie 2)	3'07
○ Le recouvrement des charges par le syndic (partie 1)	6'53
○ Le recouvrement des charges par le syndic (partie 2)	6'38
○ Les garanties de recouvrement du syndicat des copropriétaires	6'12
○ Quiz	23'00

TOTAL :	2'21'09
----------------	----------------

Module 4 : regroupement de crédits

Sous-module 1 : L'environnement du regroupement de crédits

○ Les lois régissant le regroupement de crédits - loi MurCEF et loi Scrivener	9'28
○ Les lois régissant le regroupement de crédits et le surendettement	9'37

★ OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

- Le droit du regroupement de crédits – Partie 1 8'55
- Le droit du regroupement de crédits – Partie 2 6'28
- Les opérateurs traditionnels 8'01
- Les opérateurs historiques – Partie 1 6'24
- Les opérateurs historiques – Partie 2 8'55
- Les services sociaux 4'17
- L'histoire du regroupement de crédits en France 7'06

i INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance)

Prérequis : Aucun

Durée : 11h53

III FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Compétence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

⌚ HORAIRES

Libres en E-learning

Sous-module 2 : Le crédit à la consommation

- Rappel de terminologie financière - Partie 1 11'15
- Rappel de terminologie financière - Partie 2 8'46
- Les différentes modalités de garantie des crédits 3'52
- Les garanties - Partie 1 7'36
- Les garanties - Partie 2 9'40
- Les assurances 6'12
- Les coûts associés 7'17
- Les droits de l'emprunteur - Partie 1 7'16
- Les droits de l'emprunteur - Partie 2 5'41
- Les devoirs de l'emprunteur 2'41
- Les implications d'un crédit pour le conjoint non co-emprunteur 6'59
- Immobilier Neuf : Questions et Réponses avec Audrey Boucabeille 1'32'51

TOTAL : 3'59'29

TOTAL : 11'53'28

OBJECTIFS

Répondre aux obligations annuelles de formation pour les Intermédiaires en Opération de Banque.

INFORMATIONS

Public : Tous les professionnels de l'Assurance (salariés, mandataires, agents généraux, courtiers en Assurance

Prérequis : Aucun

Durée : 11h53

FINANCEMENT

Une action de formation peut faire l'objet d'une prise en charge OPCO. Competence First identifie et vous accompagne dans les démarches de financement.Pôle Emploi, CPF.

MOYENS

Pédagogiques :

Apports théoriques
Études de cas
Questions/Réponses

Matériels :

Ordinateurs / Tablettes /
Smartphones
Paperboard

Méthodes d'évaluation :

Quiz
QCM

CONTACT

Tél :

01 87 66 02 19

F-mail :

contact@assuraforma.fr

NDA :

76311071831

Nom de l'accompagnateur :

Anthony PITKANITSOS

HORAIRES

Libres en E-learning

L'accompagnement pédagogique

L'accompagnement pédagogique est assuré avec un formateur qui forme l'apprenant dans un parcours individuel, précisément adapté au besoin de l'apprenant dans le but d'obtenir la certification visée. En dehors des heures de formations prévues, l'organisme prévoit un accompagnement pour s'assurer de la satisfaction de l'apprenant, de la conformité administrative de son dossier ainsi qu'un temps particulier pour la préparation à la certification.

L'accompagnement technique

En début de parcours, un accès e-learning est envoyé à l'apprenant. Son utilisation est facultative mais permet à l'apprenant d'assoir ses compétences théoriques. Les heures de connexion ne sont jamais décomptées des heures de formation prévues.

L'apprenant a un accès à une plateforme développée en interne par Competences First pour gérer les documents pédagogiques (Attestations , émargement, etc..).